



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



académie
Orléans-Tours
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Loir-et-Cher



ASSOCIATION DES MAIRES
DE LOIR-ET-CHER

Projet de réouverture progressive des écoles

***Direction des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de Loir-et-Cher***

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les écoles, progressivement, à partir du 11 mai 2020 et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Le présent protocole vise à s'assurer que les prescriptions émises par les autorités sanitaires ont été adaptées au niveau local, en fonction de la réalité de chaque école. Ce protocole devra être retournée pour le jeudi 7 mai à votre IEN.

La Directrice, Sophie MOHR

Le 7 mai 2020 à Saint-Denis-sur-Loire

Signature

Le Maire, Benoit SIMONNIN

Le 7 mai 2020 à Saint-Denis-sur-Loire

Signature

Avis de l'IEEN :

Le

Signature :

L'Inspectrice d'Académie, DASEN de Loir-et-Cher

Signature :

Le Préfet de Loir-et-Cher

Signature :

PROTOCOLE SANITAIRE DE L'ÉCOLE LORJOU – SAINT-DENIS-SUR-LOIRE EN VIGUEUR À PARTIR DU 14 MAI

Rédigé à partir du protocole sanitaire national du Ministère de l'Éducation Nationale communiqué le 03/05/2020.

1. Principes généraux

Les règles de distanciation sociale et le respect des gestes barrière seront obligatoires.

En toutes occasions, les enfants doivent se tenir au minimum à 1mètre les uns des autres.

Les gestes barrière sont rappelés au sein du schéma communiqué ci-après.



Mesdames et messieurs, il est impératif que vous expliquiez ces règles à votre enfant, lui appreniez les gestes barrière. Merci de bien lire le présent protocole avec lui.

Le lavage des mains doit être réalisé :

- À l'arrivée dans l'école ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Le sac de votre enfant doit contenir :

- Le matériel scolaire habituel ;
- Une boîte de mouchoirs jetables personnelle, gourde ou bouteille d'eau marquée au nom de votre enfant.

Si vous le souhaitez, **pour les élèves de primaire**, votre enfant peut porter un masque. Il peut également être muni d'une solution hydroalcoolique, en petit flacon, pour son usage personnel. **Toutefois, tant pour le masque que pour la solution hydroalcoolique, votre enfant devra parfaitement en connaître les modalités d'utilisation.**

Par ailleurs, il est rappelé que les adultes ne pourront pas, **dans la mesure du possible et, dans tous les cas, le moins possible**, s'approcher de votre enfant (hors urgence médicale). **Nous vous remercions donc de lui mettre, le matin, des vêtements avec lesquels il est autonome** (Pas de boutons difficiles à fermer au pantalon, pas de vestes ou manteaux difficiles à fermer, pas de chaussures à lacets si votre enfant ne sait pas les faire...).

Pour les primaires, pensez à la tenue de sport le vendredi.

L'aération des locaux sera réalisée plusieurs fois par demi-journée pendant au moins 10 minutes à chaque fois.

Le nettoyage et la désinfection approfondis des locaux auront lieu tous les soirs après l'école. Le midi, les surfaces fréquemment touchées (poignées de portes, interrupteurs, tables, dossiers de chaises...) et les sanitaires seront désinfectés.

En cas de nécessité, le nettoyage et la désinfection des sanitaires pourront être faits en cours de demi-journée.

Dans le respect des règles de confort et de sécurité, les portes intérieures et extérieures resteront ouvertes afin de limiter au maximum les contacts.

La Mairie met à disposition des enseignantes des lingettes désinfectantes pour nettoyer les objets manipulés par les élèves ou les adultes (matériel pédagogique, fichiers...)

Capacité d'accueil des classes de l'école Lorjou :

- Maternelle : 10 enfants maximum.
- CE2-CM1 : 10 enfants maximum.

Dans les deux classes, un système de rotation de deux groupes sera mis en place.

Les parents seront informés par mèl des dates auxquelles leur enfant sera accueilli à l'école.



EN DEHORS DE CES DATES, VOTRE ENFANT NE POURRA PAS VENIR À L'ÉCOLE !

En effet, faute de locaux et de personnels suffisants, les trois municipalités n'ont pas mis en place d'accueil pour les enfants durant leur période de non-scolarisation.

Toutes les sorties scolaires et autres rassemblements prévus sont annulés.

2. Déroulement d'une journée type



Vous devrez prendre la température de votre enfant avant qu'il quitte votre domicile le matin : S'il a 37,8° ou plus, vous devez le garder chez vous car il ne sera pas accueilli à l'école. Les agents communaux seront autorisés à prendre la température de l'enfant avant son entrée dans l'enceinte scolaire.

Les horaires de classe et des services périscolaires ne changent pas :

- **Matin :**
 - 7h30-8h50 : Garderie sous la responsabilité de la municipalité
 - 8h50-9h00 : Prise en charge par les enseignantes
 - 9h00-12h15 : Classe
- **Pause méridienne** avec prise de repas : 12h15-13h35 sous la responsabilité de la municipalité.
- **Après-midi :**
 - 13h35-13h45 : Prise en charge par les enseignantes
 - 13h45-16h30 : Classe
 - 16h30-18h30 : Garderie sous la responsabilité de la municipalité



IL N'Y AURA PAS DE TRANSPORT SCOLAIRE entre les trois communes du RPI. Les municipalités ont estimé que ce service périscolaire était le moins indispensable à la reprise des cours et le plus difficile à gérer en termes de sécurité sanitaire.

La **GARDERIE** fonctionnera aux horaires et aux conditions habituelles, conformément aux règles du protocole sanitaire (distanciation sociale, gestes barrières, effectifs limités...). En revanche, en l'absence de transports scolaires et cas d'utilisation du service de garderie, **les parents devront amener leur enfant à la garderie de la commune dans laquelle leur enfant est scolarisé.**

Après un lavage des mains obligatoire, les enfants seront accueillis directement dans la salle de classe à partir de 8h50.



ATTENTION : LES PARENTS NE SERONT PAS AUTORISÉS À PÉNÉTRER DANS L'ENCEINTE SCOLAIRE ! L'accueil et la sortie des enfants se feront donc exclusivement au portail d'entrée.

L'accès aux salles de classe et de garderie seront gérés par l'agent communal en charge de l'accueil.

Si la température de l'enfant n'a pas été prise à l'accueil au portail, elle pourra l'être par l'enseignante lors de l'entrée en classe.

A l'intérieur des locaux scolaires et périscolaires, les tables ou le placement des enfants seront espacés afin de respecter les règles de distanciation sociale (4 m² par enfant dans l'espace disponible).

Les déplacements non essentiels seront interdits.

Pour chaque déplacement collectif, les enfants devront se placer les uns derrière les autres « à la queue-leu-leu », en respectant un espacement d'un mètre.

Les bibliothèques de livres, les jeux en commun et tout autre matériel susceptibles d'être échangés entre les enfants sont retirés et interdits.

Récréations

- Lorsque les conditions météo le permettront, les élèves sortiront en récréation à l'extérieur. Chaque classe ayant sa propre cour, les problèmes de circulation et de contact intergroupes seront plus simples à gérer.
- Les règles de distanciation sociale devront également être appliquées lors des récréations.
- Les jeux communs seront interdits. La structure « toboggan » dans la cour de la maternelle sera interdite d'accès par du barriérage.

Pause méridienne et restauration

La pause méridienne aura lieu de 12h15 à 13h45.

Durant cette plage horaire, les enfants prendront leur repas de midi.

Le repas de midi sera un repas froid individuel livré par un prestataire. Il sera pris dans la salle de classe.

Cette solution permet d'éviter les déplacements de groupe et de gérer au mieux l'entretien des locaux.



Pour des raisons pratiques, **les enfants scolarisés les jeudi 14 et vendredi 15 mai devront amener leur repas froid.** Le service de restauration tel qu'exposé ci-dessus commencera effectivement le lundi 18 mai.

Activités culturelles et sportives

Les intervenants extérieurs pendant le temps scolaire reprendront leurs activités :

- Émilie CHOMETTE sera présente le **jeudi matin** pour la musique (primaire & maternelle).
- Éric LE DOUAIRON interviendra le **vendredi après-midi** pour les activités sportives des primaires.

Durant ces activités, les règles imposées par le présent protocole seront appliquées.

Fin de la classe et garderie du soir

La fin du temps scolaire interviendra à 16h30.

Les parents viendront chercher leurs enfants au portail de l'école. Nous vous remercions de bien vouloir respecter la distanciation sociale d'un mètre entre vous.

L'enseignante vous remettra votre enfant.

Pour éviter les rassemblements et les encombrements, nous vous prions de repartir dès que votre enfant vous aura été remis.

Le personnel communal prendra en charge les enfants qui restent à la garderie. La récupération par les familles respectera les mêmes règles que celles édictées ci-dessus pour la sortie de 16h30, à l'exception du fait que c'est un agent communal en charge de la sortie des enfants qui sera présent au portail.

3. En cas de symptômes

Si votre enfant présente des symptômes laissant soupçonner une contamination au COVID 19 (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue excessive, troubles digestifs, sensation de fièvre...), il sera immédiatement isolé dans une pièce spécialement dédiée à sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.

Les enseignantes appelleront sans délai les parents pour qu'ils viennent chercher leur enfant, toujours dans le respect des gestes barrière. En cas d'indisponibilité ou de refus des parents, les enseignantes appelleront le 15 (service d'urgence).

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis motivé du médecin traitant.



En cas de test positif au COVID-19, une décision de quatorzaine ou même de fermeture de classe ou de l'école pourra être prise. Tous les membres de la communauté scolaire et les familles des enfants présents seront individuellement avertis qu'un cas positif aura été détecté dans l'école.

Pour le bien, la sécurité et la santé de tous, nous vous remercions de prendre connaissance du présent protocole et de le lire avec votre enfant afin de lui expliquer sa nécessité et l'importance pour tous de le respecter.

Ce protocole, signé par le Maire de la commune, la Directrice de l'École et le Préfet de Loir-et-Cher est valable jusqu'au 31 mai 2020, fin de la première phase du déconfinement. D'autres mesures et un nouveau questionnement des familles seront réalisés avant cette date pour les dispositions applicables à partir du 2 juin 2020.